

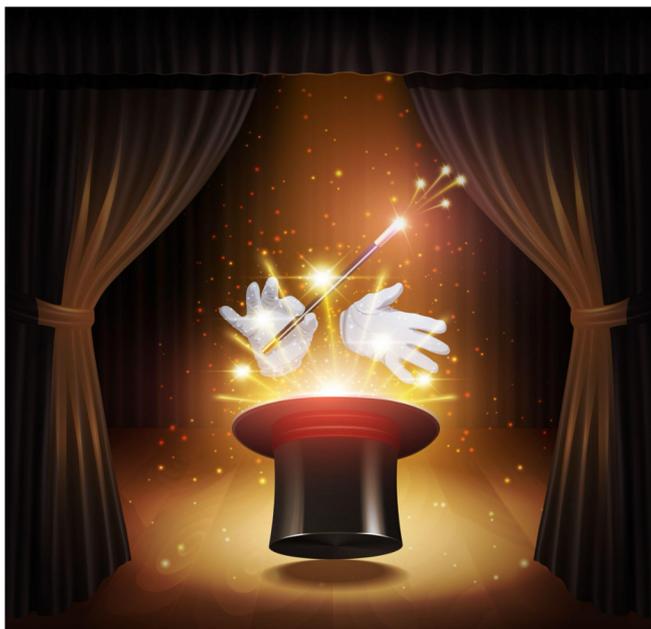
Lettre du 13 décembre 2024

Le RIFSEEP ou l'art de la prestidigitacion

iD-FO avait raison. S'il fallait encore des preuves à certaines et à certains, le bulletin de salaire de novembre et la notification du CIA prouvent clairement que le RIFSEEP n'est que la réorganisation de la part indemnitare de la rémunération des personnels de direction, hormis les 250€ bruts ajoutés au CIA, bien loin de la revalorisation annoncée.

Et toute la communication du monde ne changera rien à l'affaire car les chiffres sont têtus, n'en déplaisent à ceux qui nous ont agonis de sarcasmes parce que nous n'acceptons pas de prendre des vessies pour des lanternes !

iD-FO fidèle à son esprit d'indépendance ne sera jamais le VRP d'un quelconque ministère.



Petit calcul rapide :

- **IFSE (mensuel) : inclus 83€33** qui correspondent aux 1000€/12 mois de la prime "Pacte"
($83€33 \times 8 = 667€$ non versés de janvier à août)
- **CIA (annuel) : 917€ (montant de base)** = 667€ (part R pour 50% perdir) + 250€
(CIA 2024 : + 667€ d'IFSE non versés de janvier à août)

Retrouvez les positions d'iD-FO sur le RIFSEEP, jamais démenties, sur notre site :

i-Direction n°02 du 29/09/2024

[RIFSEEP : une revalorisation qui n'en est pas une...](#)

i-Direction n°14 du 04/07/2024

[le RIFSEEP n'est qu'une illusion de revalorisation qui ne convainc que celles et ceux qui le veulent bien !](#)

i-Direction n°01 du 11/09/2024

[Le trompe-l'œil du RIFSEEP](#)

i-Direction n°06 du 08/12/2023

[RIFSEEP : A la rentrée 2024...](#)

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à iD-FO](#)